

Notre réf.: CW 2017/024

Bruxelles, le 27 octobre 2017

DOCUMENT

Groupe de travail Central

Action FGTB annoncée à Liège pour le 21 novembre 2017

Résumé

La FGTB vient d'envoyer à la FEB une lettre annonçant une grande mobilisation à Liège le 21 novembre 2017 «contre les décisions prises par le gouvernement Michel à l'encontre des travailleurs et des allocataires sociaux».

La FGTB précise, d'une part, que les absences individuelles liées à cette action devront être considérées comme des absences pour cause de grève et, d'autre part, que les centrales syndicales prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs concernés. La lettre précise, en outre, que cette action pourra s'accompagner d'assemblées du personnel et d'arrêts de travail. Le syndicat ajoute que les travailleurs dont le shift aurait commencé le 20 novembre au soir ou se terminant dans la nuit du 21 au 22 novembre seront également couverts.

Quoiqu'il en soit, les travailleurs qui arrêteront le travail pour participer à cette action ne percevront pas de rémunération pour les heures non travaillées. Le maintien en service des intérimaires est permis pendant les manifestations syndicales, sauf en cas de grève dans l'entreprise à évaluer au cas par cas avec le bureau d'intérim (voir circulaire 2011/017). Pour les autres principes applicables en cas de manifestation, nous vous renvoyons à notre circulaire 2010/053 (pp. 19-20).

■

Annexe : 1

Centre de compétence Emploi & sécurité sociale

T +32 2 515 08 58
F +32 2 515 09 13
ah@vbo-feb.be

FEB ASBL
Rue Ravenstein 4
B - 1000 Bruxelles
T + 32 2 515 08 11
F + 32 2 515 09 99
info@vbo-feb.be
www.feb.be
Membre BUSINESSSEUROPE



Suite (-1-) du document 2017/024 du 27 octobre 2017



CB/CZ 04417
Bruxelles, le 23 octobre 2017

Monsieur Bernard GILLIOT
Président
FEB
Rue Ravenstein 4
1000 BRUXELLES

■ **Concerne** : Action syndicale ce 21 novembre 2017

Cher Monsieur,

Dans la continuité du plan d'actions syndicales que nous menons contre les décisions prises par le Gouvernement Michel à l'encontre des travailleurs et des allocataires sociaux, une grande mobilisation aura lieu à Liège ce 21 novembre.

Cette action pourra s'accompagner d'assemblées du personnel et d'arrêts de travail. Dans certaines entreprises, cette action pourra occasionner l'absence de travailleurs, militants ou affiliés y participant. Le 21 novembre 2017 sera donc une journée d'actions interprofessionnelle qui sera considérée comme jour de grève et pour laquelle les indemnités seront versées aux travailleurs qui en raison de leur participation à ces actions, subiraient une perte de salaire. Seront également couverts les travailleurs dont le shift aurait commencé le 20 novembre au soir ou se terminant dans la nuit du 21 au 22 novembre.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Robert VERTENUEIL
Secrétaire Général

Rudy DE LEEUW
Président